

Aux citoyens de la municipalité de Saint-Apollinaire

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Alex Brouillard, greffier-trésorier adjoint de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil le
1^{er} juin 2026 à 19 h 30, à la salle du conseil, 94, rue Principale.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande concerne le lot 4 429 088 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, situé au 32, rue des Lupins. Le demandeur a fait une demande de dérogation mineure (Règlement numéro 595-2007) numéro 2026-027 afin d'autoriser une superficie de garage détaché plus grande, ainsi qu'une porte de garage plus haute.

Règlement de zonage	Normes	Projet	Dérogation demandée
590-2007	Garage détaché : La superficie combinée des deux garages autorisés (détaché ou attenant) sur un terrain ne doit pas excéder 115 m ² , sans qu'aucun n'excède 85 m ²	Superficie combinée : 126,83 m ²	11,83 m ²
590-2007	La superficie combinée des garages autorisés (détaché ou attenant), d'une remise et d'un abri d'auto sur le même terrain est fixée à 15% maximum de la superficie totale du terrain.	16,7 %	1,7 %
590-2007	La hauteur des portes de garage est limitée à 3 mètres.	3,35 m	0,35 m

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Apollinaire le 15 mai 2026.



Alex Brouillard
Directeur des finances et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Alex Brouillard, directeur des finances et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal du 11, rue Industrielle et sur le site web de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Tel que prévu au *Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics* (numéro 835-2018) adopté le 13^e jour d'août 2018 par le conseil municipal, je Alex Brouillard, directeur des finances et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie par la présente, avoir affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure (dossier 2026-027) sur le site Internet de la Municipalité le 15 mai 2026.

DONNÉ à Saint-Apollinaire le 15 mai 2026.



Alex Brouillard
Directeur finances et greffier-trésorier